

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 JUIN 2022 : DELIBERATION N° 94

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 JUIN 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-SEPT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - ~~Nino CHIES~~ - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - ~~Djilali HADDA~~ - Patricia ROGER - ~~Marc DANNEELS~~ - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - ~~Robert PILATO~~ - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - ~~Marie-Pierre ROPITAL~~ - ~~Michel WALLET~~ - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - ~~Angelina MICHAUX~~

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT
Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Sophie VILLETTE
Michel WALLET pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Robert PILATO
Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°47 - Action Cœur de Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 98 du 10 septembre 2018 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 47 – Action Cœur de Ville,
- n° 211 du 14 décembre 2021 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47- Action Cœur de Ville,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 juin 2022,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant par délibération n° 98 du 10 septembre 2018 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 – Action cœur de ville,

Que par délibération n° 211 du 14 décembre 2021 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 – Action cœur de ville, comme suit :

| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2019 | CREDITS DE PAIEMENTS 2020 | CREDITS DE PAIEMENTS 2021 | CREDITS DE PAIEMENTS 2022 |
|---------------------------|-------|--------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 10 821 457,00 | 1 266 252,16 | 771 856,25 | 2 736 385,00 | 4 451 268,00 |
| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2023 | CREDITS DE PAIEMENTS 2024 | | |
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 10 821 457,00 | 1 213 000,00 | 382 695,59 | | |

Considérant que cette autorisation de programme a été créée dans le cadre du programme de reconquête du centre-ville que souhaite mener la municipalité,

Considérant les investissements déjà réalisés dans le cadre d'Action Cœur de Ville (place Concorde, concession commerce, friche de la Violaine, sécurisation des remparts, les études sur les différents projets),

Considérant le résultat des différentes études pré-opérationnelles et le coût d'évolution des indices BTP, il est nécessaire de revoir le coût des différents projets,

Considérant les travaux d'implantation d'une halle couverte place de Wattignies pour un montant prévisionnel de 4 772 400 € TTC,

Considérant les travaux d'aménagement de la place de Wattignies, résultant de l'implantation de la halle couverte pour un montant prévisionnel de 2 836 625 € TTC,

Considérant les travaux d'aménagement du centre-ville, à savoir Place des Nations et avenue Albert 1^{er}, dont le montant prévisionnel est de 2 622 073 € TTC,

Considérant les travaux d'aménagement de la zone de la Clouterie, dont le montant prévisionnel est de 4 010 000 € TTC,

Considérant les études à venir sur la Violaine et le théâtre du Manège,

Il est proposé de réajuster les crédits selon les modalités suivantes :

| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2019 | CREDITS DE PAIEMENTS 2020 | CREDITS DE PAIEMENTS 2021 | CREDITS DE PAIEMENTS 2022 |
|---------------------------|-------|--------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 19 542 254,00 | 1 266 252,16 | 771 856,25 | 1 521 337,60 | 5 976 673,00 |
| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2023 | CREDITS DE PAIEMENTS 2024 | CREDITS DE PAIEMENTS 2025 | CREDITS DE PAIEMENTS 2026 |
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 19 542 254,00 | 6 910 231,00 | 1 334 250,00 | 1 096 130,00 | 665 523,99 |

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)**

- Accepte les modifications suivantes :

| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2019 | CREDITS DE PAIEMENTS 2020 | CREDITS DE PAIEMENTS 2021 | CREDITS DE PAIEMENTS 2022 |
|---------------------------|-------|--------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 19 542 254,00 | 1 266 252,16 | 771 856,25 | 1 521 337,60 | 5 976 673,00 |
| Autorisation de programme | N° AP | N° OPERATION | MONTANT DE L'AP | CREDITS DE PAIEMENTS 2023 | CREDITS DE PAIEMENTS 2024 | CREDITS DE PAIEMENTS 2025 | CREDITS DE PAIEMENTS 2026 |
| Action cœur de ville | 47 | 2018001 | 19 542 254,00 | 6 910 231,00 | 1 334 250,00 | 1 096 130,00 | 665 523,99 |

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 22 JUL. 2022

Notifié le :